

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 22 JUILLET 2021**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage, à 19h26.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h00.

2021-07-CMD253 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 1.2 Dépôt des états financiers 2020 et autorisation de paiement
- 1.3 Embauche - Inspiration Design Jaicy Morin – Plan d'aménagement des salles de bain
- 1.4 Abroger la résolution 2021-07-CMD250
- 1.5 Abroger la résolution 2021-07-CMD251
- 1.6 Mandat à DHC Avocats – Dossier # 565-17-000010-211

2. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2021-07-CMD254 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

CONSIDÉRANT que Transports Québec a versé une compensation de 365 512 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et, il est résolu par le conseil de Délégation

D'INFORMER Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2021-07-CMD255 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée par le conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2020 par les vérificateurs externes à la séance extraordinaire du jeudi 22 juillet 2021;

D'ACCEPTER les états financiers 2020, tels que déposés par la firme Lacroix et associés;

D'AUTORISER le paiement à la firme Lacroix et associés pour la vérification comptable et le dépôt des états financiers 2020 au montant de 26 200 \$ (excluant les taxes). D'imputer cette dépense au poste budgétaire et d'autoriser la Directrice générale à transférer à même du poste 02 13000 413, le montant requis pour payer cette dépense.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2021-07-CMD256 EMBAUCHE INSPIRATION DESIGN JAICY MORIN –
PLAN D'AMÉNAGEMENT DES SALLES DE BAIN**

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé par la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que les organismes publics visent à offrir des services accessibles aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT qu'il y a des exigences et des normes à respecter pour permettre l'accessibilité aux salles de bain publiques;

CONSIDÉRANT que des plans d'aménagement sont requis pour la modification des salles de bain de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions ont été dûment lancées;

PAR CONSÉQUENT le conseil mandate Inspiration Design Jaicy Morin à effectuer le plan d'aménagement pour être aux normes pour la modification des salles de bain au coût de 1 475,00 \$ (excluant les taxes) selon les termes et conditions de la soumission reçue le 9 juillet 2021.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD257 ABROGER LA RÉOLUTION 2021-07-CMD250

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé par le conseiller Gilles Jolivette et résolu,
ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 15 juillet 2021 lors de la séance extraordinaire une résolution pour l'embauche d'un opérateur régulier saisonnier;

ATTENDU que le candidat retenu s'est désisté;

PAR CONSÉQUENT, le conseil abroge ladite résolution et autorise la Directrice générale à procéder à nouveau à l'affichage du poste.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD258 ABROGER LA RÉOLUTION 2021-07-CMD251

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 15 juillet 2021 lors de la séance extraordinaire pour l'embauche d'un journalier régulier saisonnier;

ATTENDU que la candidate retenue s'est désistée;

PAR CONSÉQUENT, le conseil abroge ladite résolution et autorise la Directrice générale à procéder à nouveau à l'affichage du poste.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD259 MANDAT À DHC AVOCATS – DOSSIER # 565-17-000010-211

Le maire quitte la séance puisqu'il se dit en conflit, soit à 19 :29.

Le maire suppléant, Michel Guy, préside l'assemblée à 19 :30

Il est proposé par le conseiller, Denis Brazeau appuyé par le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de la cour supérieure, soit le dossier # 565-17-000010-211;

CONSIDÉRANT qu'une réponse soit rédigée dans les 15 jours;

QUE le conseil mandate Me Rino Soucy du cabinet DHC Avocats pour répondre et relancer Auclair, Gagnon, Barbe et Robidoux arpenteurs-géomètres pour que ce dossier se finalise dans les plus brefs délais;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accorde le mandat à Me Rino Soucy pour représenter la Municipalité.

Le maire suppléant Michel Guy, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Le maire revient à la table à 19 :31

Adoptée à la majorité.

2021-07-CMD260 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé du conseiller Gilles Jolivette, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :32.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière